



AUTORISATION PERMANENTE DE SORTIE

Année 2021 - 2022

Pour les apprenti·e·s mineur·e·s en début d'apprentissage

Je, soussigné·e Mme Mr

Prénom _____ Nom _____

Père, mère, tuteur·ice de l'apprenti·e

Prénom _____ Nom _____

L'autorise Ne l'autorise pas

A participer aux sorties pédagogiques organisées par les formateurs·trices

Fait à _____, le _____

Signature

DÉCHARGE

Année 2021 - 2022

Pour les apprenti·e·s mineur·e·s en début d'apprentissage

Je, soussigné·e Mme Mr

Prénom _____ Nom _____

Père, mère, tuteur·ice de l'apprenti·e

Prénom _____ Nom _____

Décharge l'École de l'ameublement de Paris de toute responsabilité et l'autorise à laisser partir mon enfant mineur·e en dehors des heures prescrites (de 8h30 à 16h30), en cas de grève ou d'évènement le nécessitant.

Ne souhaite pas décharger l'École d'ameublement de Paris de toute responsabilité et ne l'autorise pas à laisser mon enfant mineur·e partir de l'établissement en dehors de heures prescrites (de 8h30 à 16h30). Je m'engage dans ce cas à venir le·la chercher à 16h30.

J'ai pris bonne note du fait que pendant l'heure des repas (de 12h00 à 13h00), mon enfant n'était plus sous la responsabilité de l'École de l'ameublement de Paris, qui ne dispose pas d'infrastructure de restauration.

Fait à _____, le _____

Signature